

CR réunion & PV des délibérations

Conseil Municipal de la Commune de Naucelle

Séance du 2 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le deux décembre à vingt heure trente, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres
19
Présents
17
Votants
19

Présents : ALBRECHT Virginie, BOISSONNADE Éric, BRUNET-GAVALDA Marie-Pierre, CLEMENT Karine, COUDERC Christian, DOULS Ronan, DOUZIECH Olivier, FIRMIN Virginie, LACOMBE Vanessa, LATIEULE Jean-Claude, MAUREL François, POUBLANC Muriel, SALERES Christian, SARAIS André, SUDRES Régine, SUDRES Vincent, TROUCHE Anne.

Absent(s) excusé(s) : MAROLLE Brigitte, TARDIEU Coralie

Pouvoir(s) : MAROLLE Brigitte à BOISSONNADE Eric et TARDIEU Coralie à SUDRES Régine

Madame ALBRECHT Virginie est élue secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- Tarifications diverses 2021 ;
- Redevance assainissement collectif 2021 ;
- Indemnité de gardiennage de l'église 2020 ;
- Réfection de la couverture du clocher de l'église : avenant ;
- Actualisation de plans de financement des projets d'investissement ;
- Budget général : décisions modificatives ;
- Subvention Téléthon ;
- Attribution de chèques cadeaux exceptionnels à utiliser dans les commerces de Naucelle ;
- Informations des décisions prises par délégation du Conseil Municipal au maire ;
- Motion de l'ADM12 pour la défense de l'usine Bosch à Onet-le-Château ;
- Questions diverses

Madame le Maire propose de rajouter la ou les questions suivantes à l'ordre du jour :

- Plan de financement de l'opération façades

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide cette proposition.

Madame le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la séance précédente du **4 NOVEMBRE 2020**, dont un exemplaire a été adressé à chaque élu, à l'approbation de l'Assemblée.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

OBJET : Tarifications diverses 2021

Madame le Maire rappelle les différents tarifs qui ont été appliqués l'année dernière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Décide l'application des tarifs au 1er janvier 2021 selon le détail ci-dessous :

Lieu / objet	TARIF 2020
SALLE DES FETES - Associations NAUCELLE	80.00 €
SALLE DES FETES - Associations PSC	150.00 €
SALLE DES FETES - Associations hors PSC	250.00 €
SALLE DES FETES - Particuliers NAUCELLE	150.00 €
SALLE DES FETES - Particuliers PSC	250.00 €
SALLE DES FETES - Mise à disposition pour des obsèques civiles	gratuit
Associations Ecoles Naucelle 1 FOIS / AN : <i>Scolaires - associations avec 1 école jeunes - Téléthon - Assemblée Générale</i>	gratuit
MOULIN Bonnefon - Scolaires	gratuit
MOULIN Bonnefon - RDC Associations NAUCELLE	50.00 €
MOULIN Bonnefon - RDC Associations PSC	70.00 €
MOULIN Bonnefon - RDC Particuliers NAUCELLE	70.00 €
Ecole Jules Ferry - CANTINE inscription annuelle	3.60 €
Ecole Jules Ferry - CANTINE tarif dégressif 3° enfant (/enfant)	2.00 €
Ecole Jules Ferry - CANTINE inscription occasionnelle	4.00 €
Ecole Jules Ferry - CANTINE enseignants	4.05 €
Ecole Jules Ferry - GARDERIE	gratuit
Ecole Jules Ferry - fournitures scolaires / enf. naucelle	35.00 €
Ecole Jules Ferry - autres dépenses pédagogiques FORFAIT	1 700.00 €
ECOLES - classe découverte (/enfant de Naucelle/jour)	12.00 €
Bibliothèque abonnement enfants jusqu'à 18 ans (€/an)	gratuit
Bibliothèque abonnement Etudiant, vacanciers & chômeurs (€/an)	5.00 €
Bibliothèque abonnement adulte individuel (€/an)	8.00 €
Bibliothèque abonnement famille -mini 2 adultes (€/an)	13.00 €
Bibliothèque abonnement Ecoles et structures petite enfance	gratuit
Jardins familiaux - Particuliers - (€/an/lot) <i>Selon commission communale d'attribution</i>	gratuit
Jardins familiaux - Structures éducatives & sociales (type CSCN, MFR...) - annuel	gratuit
CIMETIERE - Concessions (30 ans) - 1 à 2 places	300.00 €
CIMETIERE - Concessions (30 ans) - 3 à 6 places	531.00 €
CIMETIERE - Caveau provisoire au-delà de 6 mois	10.00 €
CIMETIERE - Cavernes (30 ans)	946.00 €
CIMETIERE - Columbariums (30 ans)	1 350.00 €
CIMETIERE - Jardins du souvenir	gratuit
FOIRE DSP - Commerçant abonné (€/m ²)	0.32 €
FOIRE DSP - Commerçant non abonné (€/m ²)	0.38 €
FOIRE DSP - Forfait minimum de perception (€)	3.20 €
FOIRE DSP - Forfait minimum pour saisonniers (€)	7.90 €
FOIRE DSP - Marchand de volaille (€/m ²)	0.30 €

MARCHE Exposant jusqu'à 12 semaines/an (€/ml) avec un minimum de perception de 4 € et avec un maximum de profondeur de 3m, au delà une majoration sera appliquée au pourcentage de sa largeur	2.00 €
MARCHE Exposant à partir de 13 semaines/an (€/ml) avec un minimum de perception de 2€ et avec un maximum de profondeur de 3m, au delà une majoration sera appliquée au pourcentage de sa largeur	1.00 €
Ambulant hebdomadaire (€/mois)	35.00 €
Ambulant bi-hebdomadaire (€/mois)	70.00 €
Déballage sur la voie publique (outillage & divers)	60.00 €
Redevance pour occupation domaine public pour vide greniers & brocantes locales & divers organisés sur le domaine public par des associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général	gratuit
Cirque - Chèque caution 100€	0.00 €
TERRASSE et ETAL saisonnier - 1er mai au 30 septembre (€/m ² /saison)	5.00 €
TERRASSE et ETAL annuel (€/m ² /an)	10.00 €
INTERMARCHE CONTACT Station-service (€/m ² /an)	10.00 €
Implantation Station GAZ (€/m ² /an)	10.00 €
Emplacement réservé usagers pharmacie	10.00 €
Conformité assainissement en cas de transaction immobilière	50.00 €
Panneaux lumineux d'informations abonnement (€/ an)	60.00 €
Panneaux lumineux d'informations (€/ parution)	10.00 €

- Charge Madame le Maire de la mise en œuvre de cette décision.

Délibération n° 20201202 02

OBLET : Redevance assainissement collectif du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021

Madame Anne TROUCHE, Adjoint au Maire, rappelle que par délibération du 5 décembre 2019, la tarification de la redevance assainissement 2020 a été déterminée comme suit : part fixe : 70 € et part variable : 1.00 € / m³.

Depuis le 1er janvier 2010, le plafond de l'abonnement est fixé à 40 % du coût du service pour une consommation d'eau de 120 mètres cubes (valeur de référence).

La collectivité a défini un programme pluri annuel de travaux en partenariat avec les services de la police de l'eau et de l'Agence de l'eau Adour Garonne.

Compte tenu des investissements à venir, du besoin de financement de ce budget et de la projection tarifaire de la communauté de communes dans le cadre du projet de transfert de la compétence, plusieurs simulations sont proposées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Décide de modifier les tarifs en 2021 comme suit :
 - part fixe annuelle : **72 €** ; (augmentation mensuelle limitée à 17 cts)
 - part variable : **1.00 € / m³** (inchangé)

- Charge Madame le Maire de la mise en œuvre de cette décision.

Délibération n° 20201202 03

OBLET : Indemnité de gardiennage de l'église 2020

Madame le Maire rappelle qu'en 2019 une indemnité de gardiennage de l'église de Naucelle versée au diocèse de Rodez a été votée pour un montant de 300 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Décide de reconduire en 2020 le versement d'une indemnité de gardiennage de l'église de Naucelle au diocèse de Rodez pour un montant de 300 € ;
- Charge Madame le Maire de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les documents correspondants.

Délibération n° 20201202 04

OBJET : Réfection de la couverture du clocher de l'église : avenant suite à péril imminent

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que, par délibération du 5 décembre 2019, les entreprises en charge de la réalisation des travaux de réfection de la couverture du clocher de l'église ont été retenues dans chaque lot suivant les critères du règlement de la consultation pour un montant TOTAL de **172 791.54 € HT**, soit 207 349.85 € TTC.

La Maîtrise d'œuvre est assurée par la Sarl d'Architecture Pronaos de Valady, spécialiste du patrimoine.

Après dépose complète de la couverture et de la volige, une inspection détaillée de la charpente a été réalisée et fait le constat que la charpente du clocher se trouve dans un état de péril imminent.

En effet, les bois sont attaqués par des insectes xylophages et les fuites de couvertures ont provoqués des pourrissements et des développements de champignons.

Les bois sont principalement endommagés sur les faces externes, non visibles avant démontage.

Afin de faire cesser le péril imminent, il est nécessaire de réaliser la reprise de la charpente du clocher pour un montant de 26 898.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve l'avenant n°1 du lot 3 – Charpente du marché de travaux - afin de faire cesser dans l'urgence l'état de péril imminent existant pour un montant de 26 898.00 € HT ; Le nouveau montant du marché du lot n° 3 s'élève à 50 657.00 € HT soit 60 788.40 € TTC.
- Charge Madame le Maire de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer l'ensemble des documents correspondant.

Délibération n° 20201202 05

OBJET : Actualisation de plan de financement du Pumptrack

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre des travaux d'investissement, des financements ont été sollicités auprès de différents partenaires financiers institutionnels.

Après réception de certaines propositions de financement concernant le projet de création d'un pumtrack, il convient de réactualiser le plan de financement comme suit :

TRAVAUX	Montant H.T.
Maître d'œuvre	13 800.00 €
CSPS	4 000.00 €
Levée topo	1 500.00 €
Pub	800.00 €
Installation de chantier	5 200.00 €
Terrassement	39 730.00 €
Eaux pluviales	3 300.00 €
Revêtement	14 800.00 €
Signalisation	2 400.00 €
Aménagements paysagers	2 000.00 €
Mobilier	4 032.00 €
ESTIMATION TRAVAUX	91 562.00 €
Aléa 5%	4 578.10 €
TOTAL TRAVAUX	96 140.10 €

PLAN DE FINANCEMENT	
Région	9 600.00
Département	19 228.00
ANS	19 200.00
DETR	28 842.03
Autofinancement	19 270.07

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Approuve le plan de financement actualisé tel que présenté ci-dessus ;
- Charge Madame le Maire de mettre en œuvre cette décision et signer tous les documents correspondants.

Délibération n° 20201202 06

OBJET : Budget général : décisions modificatives

Madame le Maire et Monsieur Ronan DOULS exposent les décisions modificatives sur le budget principal 2020 :

DM n°1

Travaux supplémentaires sur clocher église

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-208 : Travaux à l'Eglise	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	50 000.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

DM n°2

Frais d'étude pour vallon des sports

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2031-318 : Aménagement espace public-Vallon des Sports	0.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	8 000.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

DM n°3

Régularisation suite annulation de 0,52 € sur tit

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-454104 : divers périls imminents	0.00 €	0.52 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 454104 : divers périls imminents	0.00 €	0.52 €	0.00 €	0.00 €
R-454204 : divers périls imminents	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.52 €
TOTAL R 454204 : divers périls imminents	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.52 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	0.52 €	0.00 €	0.52 €
Total Général		0.52 €		0.52 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Approuve les décisions modificatives ci-avant exposées ;
- Charge Madame le Maire de la mise en œuvre de cette décision.

Délibération n° 20201202 07

OBJET : Subvention Téléthon

Monsieur Olivier DOUZIECH, Adjoint au Maire, rappelle que les subventions aux associations sont votées au moment du budget.

Il indique que Madame le Maire a reçu une demande de soutien exceptionnelle concernant les représentants du téléthon sur le territoire naucellois.

En effet, cette année le protocole lié à la crise sanitaire actuelle rend impossible l'organisation de la manifestation publique du Téléthon qui assure la récolte de fonds pour l'association.

Aussi Madame le Maire et Monsieur DOUZIECH proposent de verser un montant exceptionnel de 500 € à l'association pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association TELETHON. Les crédits nécessaires au versement de cette aide exceptionnelle sont déjà inscrits « 2020-Divers » au budget 2020, article 6574.
- Charge Madame le Maire de la mise en œuvre de cette décision.

Délibération n° 20201202 08

OBJET : Attribution de chèques cadeaux

Madame le Maire et le conseil municipal souhaitent apporter leur soutien au commerce local suite à la crise liée à la Covid-19 et aux dispositions mises en place par le gouvernement de confinement de la population, de fermeture de certains commerces et de restrictions de vente de certains produits, destinées à limiter la propagation du virus.

Une opération « chèques cadeaux », portée par la commission commerces, artisanat et économie, a été mise en place en partenariat avec l'association ELAN des commerçants naucellois.

Elle s'adresse à tous les commerçants de la ville de Naucelle et sera organisée sous forme de bons d'achats au titre de Noël 2020.

Les bénéficiaires de ces bons d'achats sont :

- L'ensemble des foyers de la commune dans lequel réside au moins une personne de 70 ans et plus domiciliée sur la commune (résidence principale) ; cette opération sera doublée d'une distribution de masques lavables 10 fois.
- L'ensemble des agents de la commune, titulaires et contractuels au mois de décembre 2020 et personnes qui perçoivent une indemnité, sans proratisation selon le temps de travail.

Cette opération exceptionnelle en 2020 d'une valeur de 20 € par foyer et par agent et personnes qui perçoivent une indemnité, se présente sous la forme de 2 chèques de 10 €, à utiliser exclusivement chez les commerçants partenaires de Naucelle.

Il est sera possible de cumuler les 2 chèques cadeaux chez le même commerçant et de compléter par tout autre moyen de paiement.

Aucune monnaie ne peut être rendue sur un chèque cadeau.

Les bons ne seront ni remplacés, ni remboursés en cas de perte, de vol, de détérioration, de destruction ou de dépassement de la date de validité maximale fixée au 31 janvier 2021.

Le chèque cadeau n'est pas un chèque bancaire. Il est composé de deux parties qui doivent être obligatoirement solidaires l'une de l'autre au moment du paiement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Approuve cette proposition et les conditions d'attribution des chèques cadeaux de Noël exceptionnels 2020 en raison de la crise liée à la Covid 19 ;
- Charge Madame le Maire de la mise en place de cette décision ;
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables se rapportant à cette décision et notamment les conventions de partenariat avec les commerçants naucellois et les mandatements des chèques cadeaux.

Délibération n°20201202 09

OBJET : Informations des décisions prises par délégation

DIA

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, dans le cadre de sa délégation, elle n'a pas exercé le droit de préemption sur les aliénations suivantes :

date réception	n° cadastre	adresse	surface totale
18/11/2020	B 1194 et B 1195	6 et 8 rue de Villelongue	191 m ²
01/12/2020	C 417	4 rue du val	452 m ²

CANTINE SCOLAIRE

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, dans le cadre de sa délégation et suite à l'évolution depuis quelques années des moyens de paiement de la facturation cantine, la régie cantine scolaire a été supprimée par arrêté municipal n°20-104 du 20/11/2020.

Motion n° 20201202 10

OBJET : Motion de l'ADM12 pour la défense de l'usine Bosch à Onet-le-Château Informations des décisions prises par délégation

Motion pour la défense de l'usine Bosch à Onet-le-Château
Présentée par l'association départementale des Maires et Présidents de communautés de l'Aveyron

Monsieur le Président expose que depuis de nombreux trimestres, l'avenir de l'usine Bosch à Onet-le-Château, premier employeur du bassin d'emploi de Rodez et de l'Aveyron, s'écrit en pointillés en passant en vingt ans de 2400 salariés à 1245 personnes aujourd'hui. A partir de 2017, le maire d'Onet-le-Château, le président de Rodez Agglomération, les élus départementaux et régionaux, les parlementaires, les présidents de chambres consulaires, les syndicats présents sur le site et les représentants du personnel, le CESER, ont tenté en vain d'obtenir des réponses claires à leurs interrogations.

Encore très récemment, l'ensemble de ces acteurs a adressé des courriers aux membres du gouvernement, sans avoir, pour l'heure, de réponse.

Lors des questions au gouvernement devant le Sénat le 18 novembre dernier, M. Bruno Le Maire a répondu qu'il restera vigilant quant aux respects des engagements pris par la société Robert Bosch sur l'avenir du site aveyronnais. De son côté, l'entreprise Robert Bosch a toujours conditionné ses engagements à une exigence de clarté sur les arbitrages du gouvernement français sur les effets environnementaux des nouveaux moteurs diesels. Or, à ce jour il faut relever la prise de position de Mme Barbara Pompili, Ministre de la Transition écologique, du 12 octobre dernier annonçant la fin de la prime de conversion écologique sur les véhicules diesel, sans avoir communiqué les conclusions de l'étude qu'il appartient à son Ministère de présenter. Un projet de question à M. Bruno Le Maire est aujourd'hui sur le bureau de l'Assemblée Nationale.

Toutes ces interventions visent à obtenir principalement la publication de l'étude indépendante, commandée par le gouvernement en juillet 2019 pour établir de manière rigoureuse la réalité des émissions de polluants (...) dans des conditions réelles de circulation, y compris avec des véhicules au kilométrage élevé, et en laboratoire et ainsi établir l'éligibilité ou non des nouveaux moteurs diesel à la vignette CRIT'AIR 1. Les résultats de cette enquête étaient promis pour la fin 2019. Un an plus tard, nous ne voyons toujours rien venir.

Aujourd'hui, et alors que la France redécouvre les vertus économiques et sociales d'un nécessaire tissu industriel fort, force est de constater que le dossier sur le diesel est exclusivement traité sur un mode idéologique.

Aussi, les élus de l'association départementale des Maires et présidents de Communautés de l'Aveyron exigent :

- L'instauration d'un moratoire sur la politique gouvernementale en matière de motorisation ;
- La communication immédiate des résultats de l'étude indépendante sur les nouveaux moteurs diesels et leur éventuelle éligibilité à la vignette CRIT'AIR1.
- L'examen objectif par des études indépendantes de l'impact écologique des différents types de motorisation diesel, électrique, essence, hybride et hydrogène : depuis l'extraction des matières premières à leur recyclage en fin de vie ;

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, ADOPTE cette motion qui sera présentée par Monsieur le Président à la Madame la Préfète.

Délibération n° 20201202 11

OBJET : Opération façades – plan de financement

Madame le Maire rappelle que par délibération n°20201104 03 du 4 novembre 2020, le conseil municipal a approuvé le projet de l'opération Façades ainsi que le plan de financement exposé dans le règlement de cette opération selon le détail ci-dessous :

DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.	
Objet	Montant	Objet	Montant
Opérations façades : aides versées aux propriétaires pour un montant de travaux de 200 000 euros	100 000 euros	Subvention Conseil Régional Occitanie (25% de 200 000 euros de travaux)	50 000 euros

		Subvention commune (25% de 200 000 euros de travaux)	50 000 euros
TOTAL	100 000 euros	TOTAL	100 000 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés (1 abstention),

- APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus et tel que défini dans le règlement de l'opération façades de la commune ;
- Charge Madame le Maire de la mise en œuvre de cette décision.

DATES FOIRE ET MARCHES DE FIN DECEMBRE

- Date FOIRE MENSUELLE : **mercredi 30 décembre**
- Dates MARCHES HEBDOMADAIRES : **samedi 26 décembre 2020 et samedi 2 janvier 2021**